



WEBINAIRE 15 DECEMBRE 2020 - 16h

APPELS À PROJETS PME

Les soutiens du plan de relance pour les projets de transition écologique

AU PROGRAMME

- > Les objectifs
- > Les modalités de financements et de candidature
- > Questions / réponses en direct



Juliette Donon
Responsable pôle financement
de l'innovation



Pierre Kerdoncuff
Chef de projets



AAP ADEME Plan de relance

Economie circulaire

Investissement pour l'incorporation de MPR : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20200922/orplast2020-168>

Investissement dans projets Combustibles solides de récupération : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201020/energiecsr2020-144>

Modernisation des centres de tri / recyclage, Investissement pour la réduction, le réemploi/la réparation ou le développement de solutions de substitution, Soutien à l'investissement dans la collecte, le tri et la valorisation des biodéchets etc...

Décarbonation de l'industrie

Efficacité énergétique et électrification, Soutien à la chaleur décarbonée

Hydrogène

AAP Ecosystèmes territoriaux : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/ecosysh22020-165>

AAP Briques innovantes et démonstrateurs : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201013/inodemo-h22020-176>

Autres

Friches industrielles : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201105/friches2021-7>

Tourisme durable

Agriculture durable – diagnostics GES, sols,...

TPE / PME

Accompagnement à l'éco-conception (à venir)

Entreprises engagées pour la transition écologique :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201209/aap-eete2020-212>

➔ Suivre la parution des appels à projets de l'ADEME sur la **plateforme Agir** :
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/>

AAP ADEME Rappel PIA – pour vos projets d'innovation

Concours d'Innovation

- Projets innovants portés par des **PME et start ups**
- **Développement de solutions, services et technologies innovants**
- Coût total projet entre **600 k€ et 5 M€**

Taux d'aide :

- **45 %** pour les petites entreprises
- **35%** pour les moyennes entreprises

- **2/3** de l'aide attribuée sous forme de **subventions**
- **1/3** de l'aide attribuée sous forme d'**avances remboursables**

- 2 vagues par an ouvertes sur les thématiques ADEME :
La prochaine prévue en **février 2021** (à confirmer)

A suivre sur <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/>

i-Nov



Energies, réseaux, stockage,
Hydrogène,
Transport et mobilité,
Eau et biodiversité,
Industrie,
Agriculture,
Economie circulaire,
Performance des bâtiments,
Adaptation au changement climatique,
...

AAP Entreprises Engagées pour la Transition Ecologique

Objectif

Soutenir des projets permettant **l'industrialisation et la commercialisation de nouveaux produits et nouvelles solutions** présentant des **externalités positives pour l'environnement**, sur la base de travaux d'innovation déjà réalisés permettant de confirmer la pertinence des solutions retenues (les dépenses de R&D et innovation ne sont pas éligibles).

Cible

S'adresse aux PME¹ capables de diffuser leur offre en France ou à l'étranger

Secteurs relevant de la transition écologique et énergétique

Agriculture écoefficiente, Bâtiment, Biomasse, Captage, stockage et valorisation du CO₂, Carburants alternatifs, Chimie du végétal et Matériaux biosourcés, Economie circulaire, Recyclage, Méthanisation, Energies renouvelables, Hydrogène, Industrie écoefficiente, Réseaux, Stockage de l'énergie et vecteurs énergétique, Transport et mobilité... (liste non exhaustive).

¹ : Définition Petites et Moyennes Entreprises : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32003H0361&from=FR>

Dépenses éligibles

Dépenses correspondant aux activités suivantes en vue de l'industrialisation et de la commercialisation de l'offre innovante :

- les investissements** matériels permettant l'industrialisation de l'innovation ;
- les actifs immatériels permettant une optimisation des ressources et des processus (logiciels,...) ;
- la **conception** du processus de fabrication (études de conception, études de faisabilité...) ;
- la **mise en place** du processus de fabrication (ressources humaines spécifiques, montée en compétences des opérateurs, tests du processus de fabrication...), et sa montée en cadence (« ramp up ») ;
- la mise en œuvre de normes, de méthodes de validation des performances, de certifications non obligatoires ;
- l'obtention, la validation et la défense des brevets et autres actifs incorporels en lien avec la propriété intellectuelle ;
- la **commercialisation** (études de marché, ressources humaines spécifiques, ...) ;
- la préparation et l'accompagnement à la levée de fonds.

Typologie des projets

Cadre proposé

Structure partenariale

- Projet mono-partenaire porté par des PME

Budget **minimum** des projets

- **250 000 euros** (Coût du Projet considéré par l'ADEME)

Durée de projet

- 18 mois maximum

Dépenses éligibles

(à la date de dépôt du dossier)

- Investissements matériels permettant l'industrialisation de l'innovation
- Salaires chargés du personnel du Projet (non environnés)
- Coûts de prestations utilisées exclusivement pour l'activité du Projet
- Autres coûts : Autres frais d'exploitation directement liés à la réalisation du Projet (consommables non amortis dans les comptes); Frais réels des déplacements liés à la réalisation du Projet
- Montant forfaitaire de frais connexes : 25% des dépenses hors investissement

Aide accordée

- **100 000 euros sous forme de subvention**, accordée sous le régime cadre temporaire SA 56985 modifié applicable aux aides octroyées avant le 30 juin 2021

Modalités de financement

- Ne pas avoir atteint le maximum du montant d'aide pouvant être accordé sur la base du régime cadre temporaire SA 56985 modifié ;
- Ne pas avoir bénéficié d'autres aides d'Etat sur les mêmes dépenses (dépenses pour le Coût du Projet considéré par l'ADEME).

Versements des aides

- Avance à notification de **50 000 euros** à la contractualisation
- Solde **50 000 euros**

Critères de sélection

- Produits et solutions permettant d'industrialiser et commercialiser une innovation (la phase d'innovation n'est pas éligible) ;
- Contribution à la transition écologique et énergétique ;
- Pertinence du business plan ;
- Capacité du porteur à mener à bien le Projet, assurer son déploiement et accéder aux marchés visés ;
- Retombées économiques et emplois sur les territoires ;
- Plan de financement du Projet et de la démarche globale.

Dépôts

2 dates de clôture* : 15 février 2021 ; 5 avril 2021

Dépôts sur la plate-forme ADEME : <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/>

Pièces à fournir :

- Volet administratif
- Volet technique (Word) : descriptif du projet
- Volet financier (Excel) : dépenses prévisionnelles
- Volet sur les impacts environnementaux, économiques et sociaux

Pour toute question sur le CdC : aap.eete@ademe.fr

* : L'ADEME se réserve le droit de clore l'appel à projets avant cette date, notamment en raison du niveau de consommation de l'enveloppe allouée.

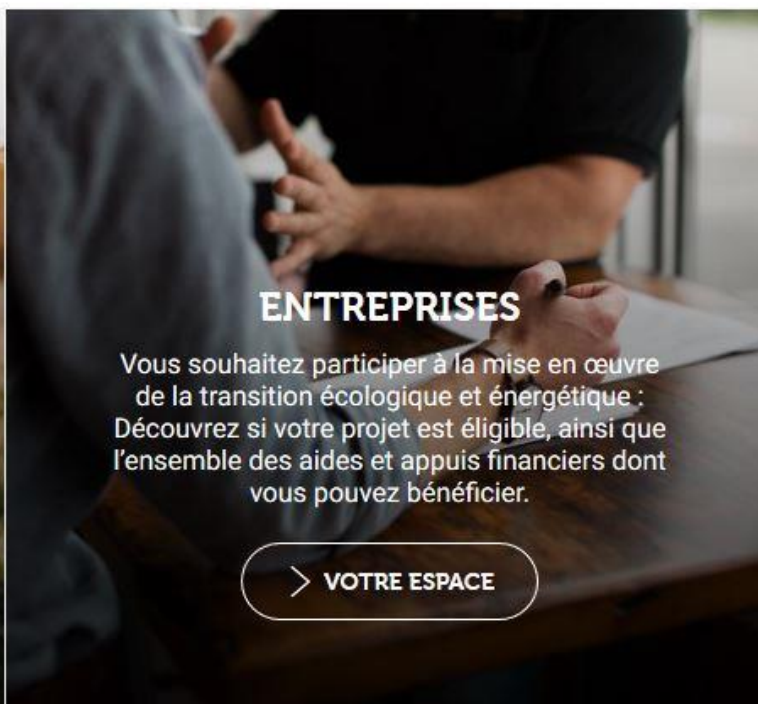
Plateforme de services ADEME : Agir pour la transition écologique



PARTICULIERS

Adoptez un quotidien plus écologique : découvrez nos conseils et nos solutions pour vous accompagner à chaque moment de votre vie.

[> VOTRE ESPACE](#)



ENTREPRISES

Vous souhaitez participer à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique : Découvrez si votre projet est éligible, ainsi que l'ensemble des aides et appuis financiers dont vous pouvez bénéficier.

[> VOTRE ESPACE](#)



COLLECTIVITÉS

Vous souhaitez participer à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique : Découvrez si votre projet est éligible, ainsi que l'ensemble des aides et appuis financiers dont vous pouvez bénéficier.

[> VOTRE ESPACE](#)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci pour votre attention

Direction Entreprises et Transitions Industrielles